

SAINTES - GRANDES RIVES - L'AGGLO

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 15 février 2024

Date de convocation : vendredi 9 février 2024

Délibération n° CC_2024_17
Nomenclature : 7.5.2

Nombre de membres :

En exercice : 64

Présents : 52

Votants : 55

Pouvoirs :

M. Eric BIGOT à M. David MUSSEAU, M.
Philippe CREACHCADEC à M. Joël TERRIEN,
Mme Véronique TORCHUT à M. Ammar
BERDAI

Ne prend pas part au vote : 0

OBJET : Attribution d'une subvention à l'Agence
Départementale d'Information sur le Logement
de la Charente-Maritime (ADIL17) - Année 2024

Le 15 février 2024, le Conseil Communautaire de Saintes - Grandes Rives - L'Agglo, régulièrement convoqué à 18h00, s'est réuni Salle du Conseil Communautaire au siège de l'Agglomération, sous la présidence de Monsieur Bruno DRAPRON, Président.

Présents :

M. Bruno DRAPRON, Mme Amanda LESPINASSE, M. Gérard PERRIN, M. Jean-Luc MARCHAIS, M. Eric PANNAUD, M. Jean-Luc FOURRE, Mme Annie GRELET, M. Daniel MANDIN, M. Jean-Michel ROUGER, M. Alain MARGAT, M. Gaby TOUZINAUD, M. Pascal GILLARD, M. Bernard CHAIGNEAU, M. Francis GRELLIER, Mme Marie-France DREY, M. Pierre-Henri JALLAIS, M. Joseph DE MINIAC, M. Jérôme GARDELLE, M. Stéphane TAILLASSON, M. Cyrille BLATTES, M. Alexandre GRENOT, M. Jean-Claude CHAUVET, Mme Agnès POTTIER, M. Philippe ROUET, M. Philippe DELHOUME, Mme Martine NATUREL, Mme Martine MIRANDE, M. David MUSSEAU, M. Bernard COMBEAU, Mme Sylvie BEGIN, Mme Véronique ABELIN-DRAPRON, Mme Caroline AUDOUIN, M. Thierry BARON, M. Ammar BERDAI, M. Philippe CALLAUD, Mme Véronique CAMBON, M. Rémy CATROU, Mme Marie-Line CHEMINADE, M. Laurent DAVIET, M. Pierre DIETZ, M. Pierre MAUDOUX, Mme Evelyne PARISI, M. Jean-Pierre ROUDIER, M. Joël TERRIEN, Mme Charlotte TOUSSAINT, M. Frédéric ROUAN, M. Jean-Marc AUDOUIN, M. Pierre HERVE, M. Michel ROUX, Mme Eliane TRAIN, Mme Françoise LIBOUREL, M. Fabrice BARUSSEAU

Excusés :

Mme Aurore DESCHAMPS, Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE, Mme Florence BETIZEAU, M. Charles DELCROIX, Mme Dominique DEREN, M. François EHLINGER, M. Jean-Philippe MACHON, Mme Céline VIOLLET, M. Patrick PAYET

Secrétaire de séance : Mme Amanda LESPINASSE

RAPPORT

Le rapporteur rappelle que l'Agence Départementale d'Information sur le Logement de la Charente-Maritime (ADIL 17) est une association loi 1901 présidée par Mme Dominique RABELLE, Vice-Présidente du conseil départemental. Cette association a été créée à l'initiative conjointe de l'Etat et du Département le 26 octobre 2006.

Sa mission est définie par le Code de la construction et de l'habitation (article L. 366-1) et consiste en la délivrance d'une information gratuite aux usagers sur :

- leurs droits et obligations (bail, loyer et charges, copropriété, relations avec les professionnels, le voisinage, l'urbanisme, la réglementation...),

- les solutions de logement qui leur sont adaptées, notamment sur les conditions d'accès au parc locatif,
- les aspects juridiques et financiers de leur projet d'accession à la propriété, ceci à l'exclusion de tout acte administratif, contentieux ou commercial (prêts, financement des travaux...),
- l'investissement locatif et la fiscalité.

Cet accompagnement est proposé au téléphone ou en présentiel. En effet, l'ADIL 17 réalise 2 permanences par mois au siège de Saintes - Grandes Rives - L'Agglo, et également au Point Justice et à l'UDAF (permanence dédiée à la prévention des expulsions locatives). Elle accompagne également les services de l'agglomération sur les salons de l'habitat.

L'association emploie 8,4 équivalents temps plein (ETP) pour mener à bien sa mission et sollicite une participation financière de la part des collectivités. Cette participation correspond pour Saintes - Grandes Rives - L'Agglo à un montant de 6 830 €, soit 11 centimes par habitant.

Après avoir entendu le rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 441-2-7,

Vu les statuts de « Saintes - Grandes - Rives - L'Agglo » annexés à l'arrêté préfectoral du 31 octobre 2023, et notamment l'article 6, I, 3°), « compétence équilibre social de l'habitat »,

Vu la délibération n°CC_2023-227 du Conseil Communautaire en date du 15 décembre 2023, portant vote du budget primitif du Budget Principal 2023,

Vu la demande de subvention en date du 27 octobre 2023 sollicitée par l'association ADIL 17 pour l'année 2024 auprès de Saintes - Grandes - Rives - L'Agglo d'un montant de 6 830 €,

Vu les crédits inscrits au budget primitif du Budget Principal 2024, chapitre 65, au compte 6574,

Considérant la compétence « Equilibre Social de l'habitat » de Saintes - Grandes Rives - L'Agglo,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- **d'approuver** l'attribution d'une subvention d'un montant de 6 830 € pour l'année 2024 à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement de la Charente-Maritime.
- **d'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant en charge de l'habitat, à procéder au versement de cette subvention.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité l'ensemble de ces propositions par :

- 55 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention
- 0 Ne prend pas part au vote

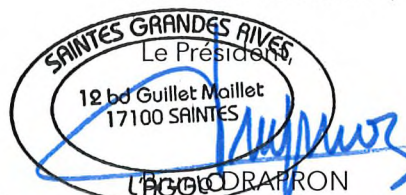
Ainsi clos et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance



Amanda LESPINASSE

Pour extrait conforme,



En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.